

Procédure file

Informations de base		
NLE - Procédures non législatives	2012/0807(NLE)	Procédure terminée
Nomination de Tonio Borg en tant que membre de la Commission		
Sujet 8.40.03 Commission européenne		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs (Commission associée)		
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	DG de la Commission Secrétariat général	Commissaire BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
24/10/2012	Publication de la proposition législative	N7-0116/2012	
26/10/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/11/2012	Décision par la commission, sans rapport		
21/11/2012	Décision du Parlement	T7-0432/2012	Résumé
23/11/2012	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
23/11/2012	Fin de la procédure au Parlement		
04/12/2012	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2012/0807(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives

Sous-type de procédure	Consultation du Parlement
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/7/11109

Portail de documentation

Document de base législatif		N7-0116/2012	25/10/2012	CSL	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T7-0432/2012	21/11/2012	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2012/744](#)
[JO L 332 04.12.2012, p. 0021](#) Résumé

Nomination de Tonio Borg en tant que membre de la Commission

Le Parlement européen a adopté par 386 voix pour, 281 voix contre et 28 abstentions, une décision portant approbation de la nomination de M. Tonio BORG (MT) en tant que membre de la Commission (portefeuille de la santé) pour la durée du mandat de la Commission restant à courir jusqu'au 31 octobre 2014.

Cette nomination fait suite à la démission, présentée le 16 octobre 2012, de M. John DALLI (MT).

La décision favorable du Parlement européen intervient après laudition, le 13 novembre 2012, de M. BORG, qui s'est tenue devant la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, en association avec la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs et la commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen, et à la suite de la déclaration d'évaluation établie à l'issue de cette audition.

Nomination de Tonio Borg en tant que membre de la Commission

OBJECTIF: nomination d'un nouveau membre de la Commission européenne.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2012/744/UE du Conseil prise d'un commun accord avec le président de la Commission portant nomination nouveau membre de la Commission européenne.

CONTENU : suite à la démission, avec effet immédiat de John DALLI (MT), comme membre de la Commission européenne, le Conseil, d'un commun accord avec M. José Manuel DURÃO BARROSO, président de la Commission, a décidé de nommer M. Tonio BORG (MT) comme membre de la Commission pour la durée du mandat restant à courir, jusqu'au 31 octobre 2014. M. BORG reprendra le portefeuille de M. DALLI comme commissaire chargé de la santé et de la politique des consommateurs.

ENTRÉE EN VIGUEUR : le 28.11.2012.